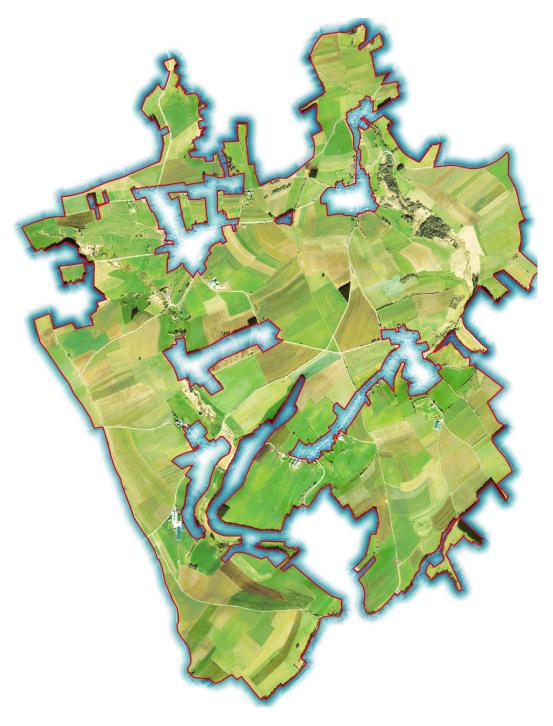


Dossier de presse



Signature de l'acte d'aménagement foncier «Erneuville»

28/09/2023

Sommaire

Un aménagement foncier pourquoi faire ?	1
Une signature d'acte d'aménagement foncier ?	2
L'aménagement foncier d'Erneuville	3
Réalisations	5
Les acteurs	10
Contact	10
Photos	11

Un aménagement foncier, pour quoi faire?

Un paysage agricole réinventé

Succédant au remembrement agricole, l'aménagement foncier rural a pour objectif de réorganiser le parcellaire agricole en intégrant les enjeux économiques, écologiques et sociaux communs à l'ensemble des acteurs ruraux.

Cela veut dire concrètement que l'aménagement foncier facilite les conditions de travail des agriculteurs en rapprochant les parcelles du siège de l'exploitation, crée ou réhabilite des chemins pour les balades à pied ou à vélo, construit des ouvrages de lutte contre les inondations et les coulées boueuses ou bien assure la plantation de haies. C'est ainsi tout un large territoire de plusieurs centaines d'hectares qui est analysé, discuté et aménagé.

Échanges parcellaires et aménagements

L'aménagement foncier est une procédure légale fondée sur l'utilité publique qui s'appuie sur une large palette d'outils réglementaires, financiers et techniques permettant de redessiner le paysage agricole tout en répondant aux besoins présents et à venir. L'ensemble de ces mesures se déroule au sein d'une zone réglementaire bien définie dénommée le périmètre d'aménagement foncier.

Mesure au cœur du dispositif, la réorganisation du parcellaire agricole s'effectue au moyen d'un système d'échange de terrains à deux niveaux, en propriété et en location. Cette action est cadrée par une base légale forte qui garantit aux agriculteurs-occupants ainsi qu'aux propriétaires une situation foncière équivalente avant et après échange et offre de multiples possibilités de recours.

En cohérence avec le nouveau parcellaire issu des échanges et de façon à réaliser le paysage agricole «projeté», des travaux hydrauliques, de voirie et d'aménagements de site peuvent être réalisés.

Une demande venant du terrain

Dix agriculteurs et/ou propriétaires ou une commune peuvent solliciter un aménagement foncier auprès du Gouvernement wallon qui statuera sur l'opportunité de lancer une opération.

Des aides régionales

La Commune bénéficiaire d'un aménagement foncier peut solliciter des subsides régionaux représentant entre 60 et 80% du coût des aménagements.

Les projets d'aménagement foncier en Wallonie

On compte actuellement 7 périmètres d'aménagement foncier actifs représentant une superficie totale de 19.000 ha.

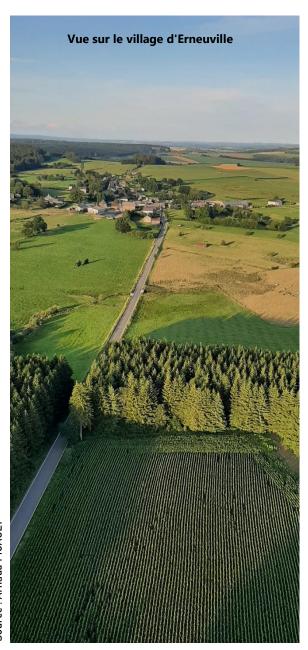
Une signature d'acte d'aménagement foncier?

Un cadastre remodelé

L'acte d'aménagement est la compilation de tous les nouveaux actes de propriété issus de la réorganisation parcellaire. Il se traduit en plans par un cadastre composé de nouvelles parcelles fraîchement mesurées et bornées. Ce document fixe la date de prise de possession des nouvelles parcelles et règle certains aspects financiers entre l'administration et les particuliers.

Le moment du bilan

La signature de l'acte clôture la phase d'échanges fonciers et de réorganisation parcellaire. C'est une étape importante marquant la fin de l'opération. C'est ainsi l'occasion de faire le point sur l'ensemble des réalisations de l'aménagement foncier.



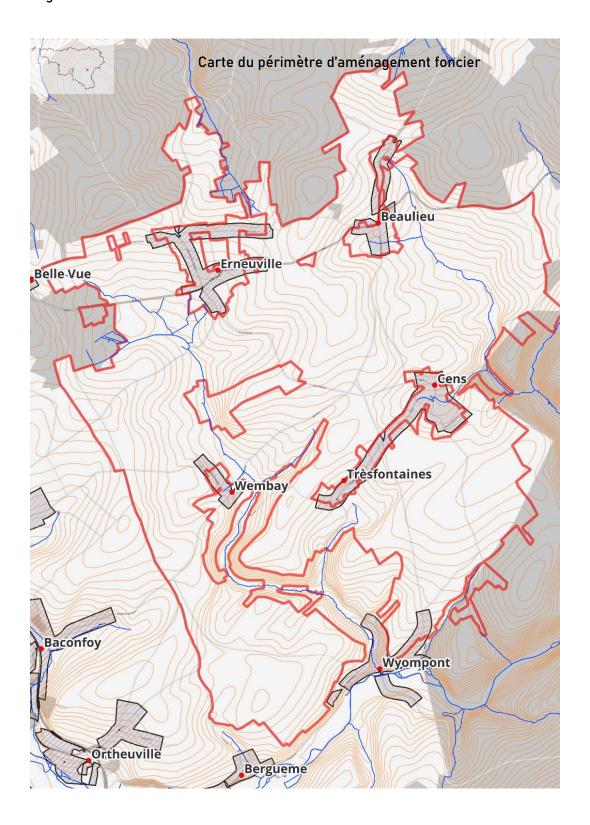
Source: Arnaud PICAULT

L'aménagement foncier d'Erneuville

Localisation

>Au cœur de l'Ardenne

Le périmètre d'aménagement se situe dans la commune de Tenneville en province de Luxembourg. Il englobe les villages d'Erneuville, Wembay, Beaulieu, Cens et Trèsfontaines. La région est orientée majoritairement vers l'élevage bovin. Le paysage est composé de prairies permanentes et temporaires, de cultures fourragères et de céréales.



L'aménagement foncier en quelques chiffres

Superficie totale du périmètre d'aménagement foncier (ha)	1.066
Intéressés (Propriétaires et occupants)	694
Occupants	129
Occupants agricoles	45

Les principales dates de l'opération

- 01/06/1995 Déclaration d'utilité publique du remembrement d'Erneuville et du périmètre
- 2013 Présentation d'un avant-projet de plan de remembrement
- 2014 Mise en application du Code wallon de l'Agriculture qui transforme le remembrement en aménagement foncier
- 17/12/2015 Décision du Gouvernement wallon décidant de procéder à un aménagement foncier

>Répondre aux enjeux de l'espace rural : les objectifs

Cette opération d'aménagement foncier rural a pour objectifs :

- l'amélioration du parcellaire agricole
- l'amélioration de la mobilité
- la lutte contre l'érosion et les inondations
- le renforcement du réseau écologique : les maillages bleu et vert

•

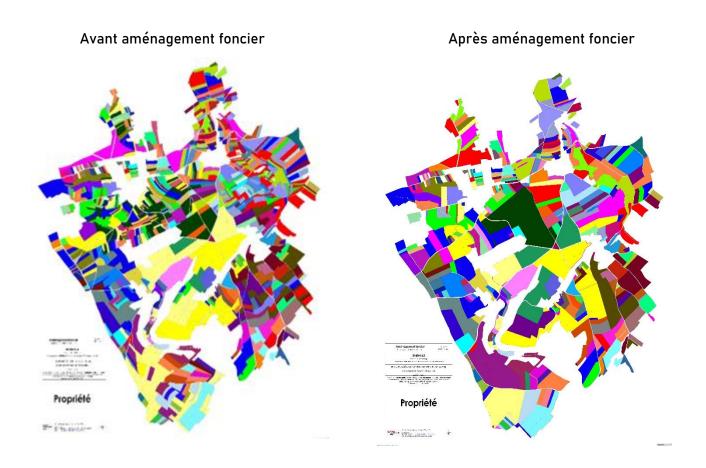
Ces objectifs sont concrétisés par une toute série de travaux présentés ci-après.

Réalisations

Agriculture

L'aménagement foncier permet de réorganiser le parcellaire agricole et d'améliorer les conditions de travail des exploitants agricoles en regroupant les parcelles et les rapprochant du siège d'exploitation.

Le redécoupage du parcellaire est aussi effectué au niveau de la propriété. Les parcelles d'un même propriétaire sont ainsi regroupées afin d'en limiter le nombre. C'est un moyen de lutter contre la fragmentation foncière liée à la succession. C'est ainsi tout le cadastre qui est redessiné!



Dans le cadre de l'opération d'Erneuville, le travail d'amélioration du parcellaire agricole a facilité l'installation de fermes en agriculture biologique en rapprochant les parcelles du siège d'exploitation.

Sylviculture

3 aires de débardage ont été réalisées.

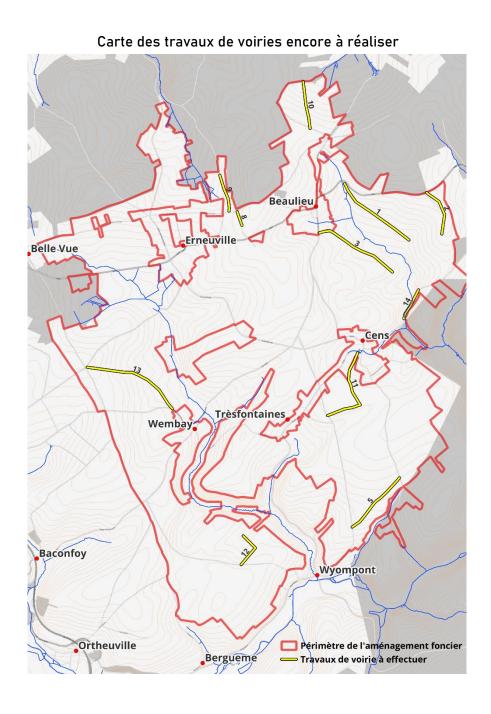
Mobilité

L'aménagement foncier permet de repenser l'ensemble du réseau de voiries agricoles et de sentiers à l'intérieur du périmètre. C'est une occasion de répondre aux attentes des multiples utilisateurs ruraux, que ces besoins soient professionnels pour les agriculteurs ou tournés vers la vie quotidienne et les loisirs (marcheurs, vélos...). En concertation avec la Commune de Tenneville, la priorité a été donnée à la mobilité douce.

Le périmètre d'Erneuville a fait l'objet de nombreux travaux de voirie. Les premiers travaux de voirie ont débuté en 1997. Depuis, ce ne sont pas moins de 20 km de voiries agricoles qui ont été améliorées et autant de voies lentes et chemins qui ont été réhabilités.

Il demeure encore près de 7.400 m au total de voiries à créer ou à rénover dont :

- 5.300 m de création ou rénovation de voirie agricole
- 2.100 m de création de ou rénovation de voie lente



Renforcement du réseau écologique : maillage bleu et vert

Le maintien ou la recréation de milieux ou d'éléments naturels (mares, haies, bosquets, bois...) est un enjeu fort. Cependant ceci doit se faire de manière cohérente et intégrée avec les éléments existants. C'est là toute l'idée de la notion de réseau ou de maillage écologique que de connecter les milieux entre eux de manière à assurer un bon fonctionnement des écosystèmes.

Le réseau de haies a été préservé lors de la réorganisation parcellaire. Un maximum de haies a été mis en limite de propriété de manière ce que les circulations agricoles ne les rencontrent pas.

Depuis 2008, 4.800 plants d'arbres ont été mis en terre. Près de 17.000 m de haies et d'alignements d'arbres restent à planter.

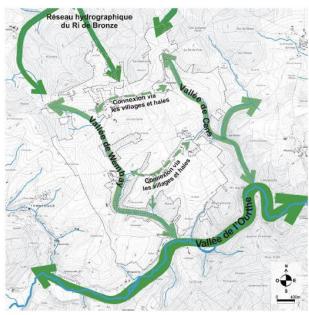


Figure 15 : Réseau écologique du périmètre

Carte du réseau écologique (Source : ARCEA)

Carte des plantations à réaliser Belle Vue rèsfontaines Baconfoy Wyompont Ortheuville Bergueme Périmètre de l'aménagement foncier Plantations à réaliser

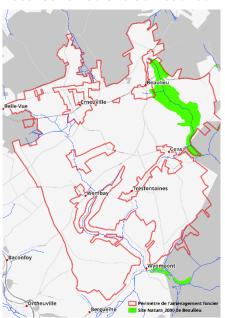
Agrandissement de la réserve de Beaulieu

Le site exceptionnel de Beaulieu se situe entre les villages d'Ortho et d'Erneuville.

Du point de vue écologique, cette zone combine à elle seule un site Natura 2000, un Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB), des sources, la vallée et les zones humides du ruisseau de Cens ainsi que la réserve naturelle agréée RNOB/NATAGORA.

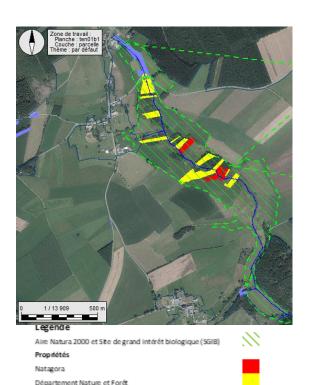
L'aménagement foncier a permis la protection et le développement de la zone par l'augmentation de l'emprise foncière au profit de la Commune, du SPW et de l'association NATAGORA au bénéfice des habitats et des espèces inféodées à ces milieux spécifiques, à l'eau. La surface de la réserve naturelle est ainsi passée de 91 a à 11 ha.

Localisation du site de Beaulieu



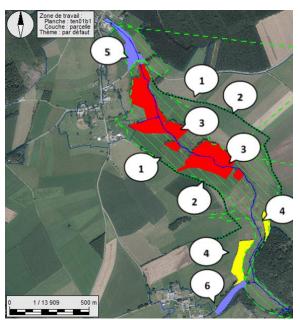
Situation du site

Avant aménagement foncier





Après aménagement foncier



Référence
cartographique

Bénéfices pour la zone :

Protection de la zone Natura 2000 par l'implantation de cheminements lents avec fossés pour la protection des eaux et la préservation des sols, la limitation des effets des axes de ruissellement

Plantation de haies le long du nouveau cheminement lent

(3) Augmentation de la réserve naturelle privée RNOB /NATAGORA qui passe de 0,99 ha à 11,0 ha

Modification de l'emprise foncière du département
Nature et Forêt du SPW pour protéger la zone
Natura 2000

Protection du captage communal « Beaulieu » par augmentation d'emprise foncière communale

Augmentation de l'emprise foncière communale pour une future station d'épuration par lagunage

Érosion/inondations

La lutte contre l'érosion des sols est une préoccupation majeure en agriculture. Il s'agit de réduire la perte du « capital sol» et de protéger les espaces en aval. Via la réalisation d'aménagements (zones d'immersion temporaire, bassins d'orage...) et la mise à disposition du foncier nécessaire, l'aménagement foncier propose des solutions intégrées.

L'aménagement foncier d'Erneuville a permis la création de bandes enherbées qui seront mises en domaine public. Des haies seront installées à la perpendiculaire des axes de ruissellement pour limiter l'érosion.

Protection de la ressource en eau

Grâce l'aménagement foncier, de la surface a pu être dégagée en vue de projets de gestion de l'eau.

L'emprise de protection du captage communal a pu être élargie. Des agriculteurs biologiques ont reçu l'exploitation de cette zone.

De plus, deux emprises ont été également créées pour les futures stations d'épuration par lagunage des villages de Cens et Trèsfontaines.



Source : Arnaud PICAULT

Les acteurs

Le Comité d'Aménagement foncier «Erneuville»

Le comité d'aménagement foncier est constitué de fonctionnaires régionaux et provinciaux, de représentants des propriétaires et des occupants. Il est le maître d'œuvre de l'opération d'aménagement foncier et est en charge des aménagements et de la réorganisation parcellaire. Le Comité est appuyé par une Commission consultative regroupant des acteurs locaux.

La DAFOR

La DAFOR a pour mission l'aménagement de l'espace agricole et rural via l'aménagement foncier, la création de voiries agricoles, la construction de dispositifs anti-érosion et de lutte contre les inondations. La DAFOR a également la charge de la politique foncière agricole régionale.

La Direction de l'Aménagement Foncier Rural (DAFOR) fait partie de l'administration du Service Public de Wallonie Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (SPW ARNE). La DAFOR compte 60 agents répartis sur 4 sites en Wallonie.

Les partenaires

- La Commune de Tenneville
- Le SPW ARNE Département de la Nature et des Forêts (DNF)
- Le SPW ARNE Département de l'Étude du Milieu Agricole et Naturel (DEMNA)
- Le Parc naturel des 2 Ourthes
- Le Contrat de rivière «Ourthe»
- Le bureau d'étude Arcéa
- Le Pôle Environnement

Contact

Monsieur Vincent GODEAUX

Tel 061/22.10.44

Courriel: vincent.godeaux@spw.wallonie.be

Direction de l'Aménagement Foncier Rural

Service Extérieur de Libramont

Rue des Genêts n°2 à 6800 Libramont

Photos

Réserve naturelle de Beaulieu



Travaux de voirie à l'entrée du village de Trèsfontaines



Plantations et protection du petit patrimoine à Cens



Une aire de débardage

